

PROGRAMME FORMATION**PURE LIPS**

Démonstration guidée — pigmentation lèvres complètes

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

Perfectionner et maîtriser la technique **Pure Lips** en maquillage permanent.

- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité liées à cette technique
- Apprendre à réaliser la technique sur modèle
- Appliquer les gestes professionnels dans sa pratique quotidienne

DURÉE DE LA FORMATION :

La formation est d'une durée de **4 heures** de contenu vidéo.

Il est conseillé d'y consacrer environ **1 semaine** afin d'assimiler l'ensemble des informations et de pratiquer.

LIEU DE FORMATION :

Formation en ligne (FOAD) selon la définition de la circulaire DGEFP n°2001-22 du 20 juillet 2001. La partie présentielle (le cas échéant) se déroule au **5 avenue du Maréchal Joffre, 60500 Chantilly**.

ORGANISATION :

- Rythme discontinu, organisation sur mesure
- Accès illimité à la plateforme Learnybox 24h/24
- Vidéos de démonstration guidée sur modèle
- Guides PDF téléchargeables
- Suivi et accompagnement en ligne 7j/7 (WhatsApp)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Esthéticiennes diplômées
- Praticiennes du maquillage permanent
- Stylistes du regard
- Professionnelles de la beauté

PRÉ-REQUIS :

Connaissance de base en maquillage permanent et maîtrise de la machine de tatouage. Aucun niveau spécifique requis pour les formations débutantes.

PROGRAMME DÉTAILLÉ :**A/ LA THÉORIE**

- 1/ Le matériel utilisé
- 2/ Le choix des pigments
- 3/ L'anatomie de la zone traitée
- 4/ Soins pré et post-traitement

B/ LA PRATIQUE

- 1/ Les appuis et posture
- 2/ Le mouvement et la pression
- 3/ La vitesse d'exécution
- 4/ Le tracé et la précision
- 5/ La technique spécifique Pure Lips
- 6/ Les soins et la cicatrisation post-séance

C/ DÉMONSTRATION VIDÉO SUR MODÈLE

Démonstration guidée en temps réel sur modèle réel

SUIVI ET ÉVALUATION :

- QCM d'évaluation des connaissances en fin de module
- Questions/réponses directes avec la formatrice via WhatsApp
- Questionnaire d'appréciation à chaud de la formation

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation de formation** mentionnant les objectifs, la nature, la durée et les résultats de l'évaluation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.